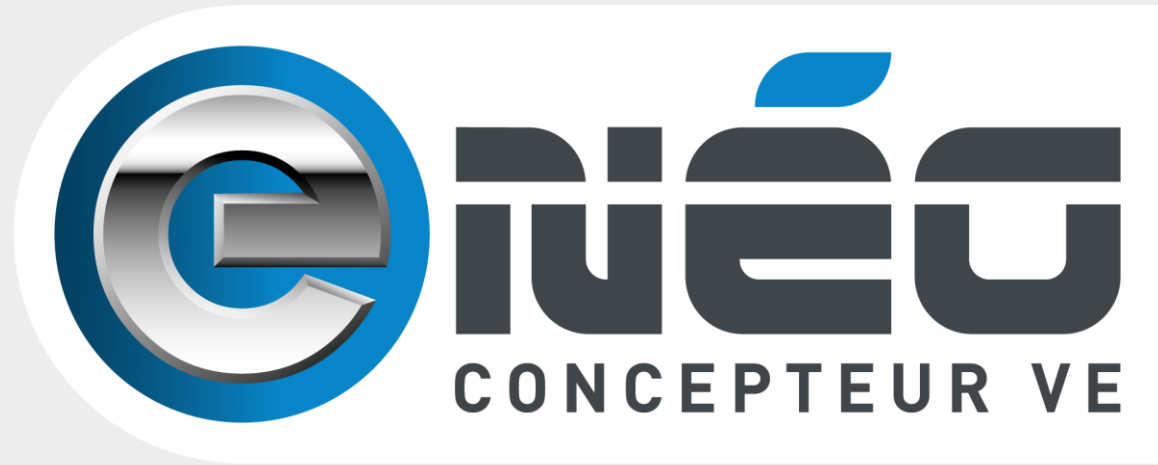




DU THERMIQUE VERS LA PILE A COMBUSTIBLE



Qui Sommes-Nous ?



Date de naissance : Avril 2019

Métier : Constructeur Automobile

Adresse : Les Brouzils (Vendée)

Dirigeant : Jérémy Cantin

(Propriétaire du garage « Brouzils Auto » - 15 ans d'expérience)

Signes Particuliers :

Concepteur de Buggy Electrique

Spécialiste de la conversion thermique/électrique des véhicules légers

Spécialiste de la conversion thermique/électrique - hydrogène des véhicules lourds

Un Projet Reconnu & Récompensé



1^{er} prix régional Trophée Excellence Artisanale 2018

Grand Prix Innovation Stars & Métiers 2018/2019

Record du tour pour une Coccinelle électrique sur le circuit Bugatti du Mans

Salon Ever Monaco



Rallye des Gazelles



**Mondial de
l'automobile Paris**



Prescripteur de l'Evolution Réglementaire



A l'initiative d'e-Néo et de partenaires

Le **décret** d'application technique du 13 Mars 2020 relatif aux conditions de **transformation des véhicules thermiques en électriques** à batterie ou pile à combustible est paru au **Journal Officiel** le **03 Avril 2020**



Prescripteur de l'Evolution Réglementaire



e-Néo : Référent réglementaire

Le véhicule est immatriculé en France et âgé de plus de 5 ans pour les catégories M et N (transport de personnes et de marchandises)

Le fabricant du dispositif de conversion a un statut de constructeur automobile et peut nommer des installateurs habilités par lui-même.

Le dispositif de conversion doit recevoir un agrément de prototype par type de véhicule délivré par le CNRV

L'arrêté du 15 avril 2020 modifiant celui du 19 juillet 1954 précise qu'il n'est pas nécessaire d'avoir l'accord du constructeur d'origine dans le cadre d'une conversion

Il est possible de convertir les véhicules de moins de 5 ans avec l'accord du constructeur.



Notre Savoir-Faire : Le Retrofit

RETROFIT : remplacer le moteur d'un véhicule thermique (essence ou diesel) par un moteur électrique à batteries et piles à combustible (hydrogène)

Les points à respecter :

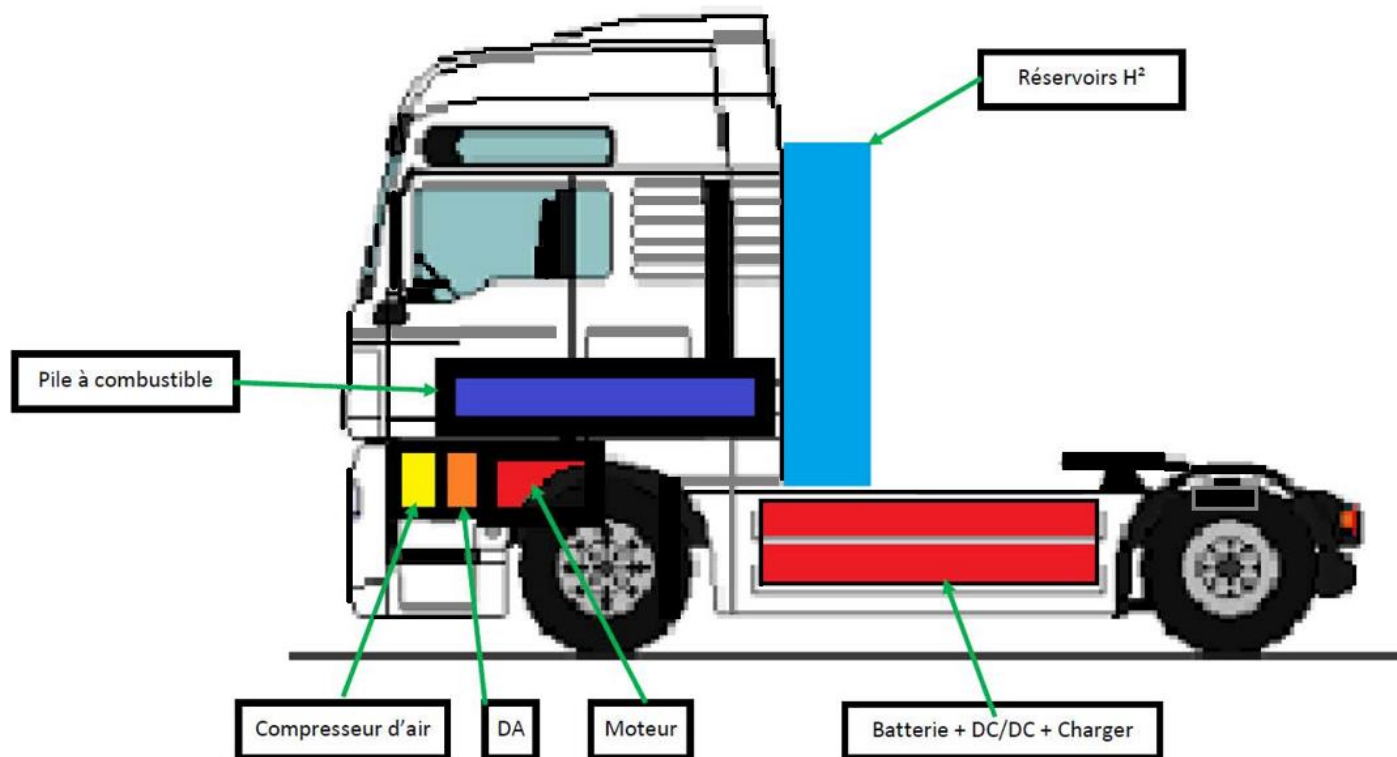
- Puissance électrique équivalente à la puissance thermique d'origine
- Poids après modification équivalent ou supérieur de 20% maximum par rapport à celui d'origine

Les points d'expertise :

- Espace pour installer le kit de conversion non prévu à la conception du véhicule
- Répartition des masses (équilibre et comportement du véhicule transformé)
- Traitement de l'information des différents calculateurs propres à chaque modèle
- Aucune fonction du véhicule ne doit être impactée par la transformation

Notre Savoir-Faire : Le Retrofit

RETROFIT : remplacer le moteur d'un véhicule thermique (essence ou diesel) par un moteur électrique à batteries et piles à combustible (hydrogène)



Au Service d'un Ecosystème Responsable

l'Innovation de procédé sur une
technologie disruptive



Prototypage

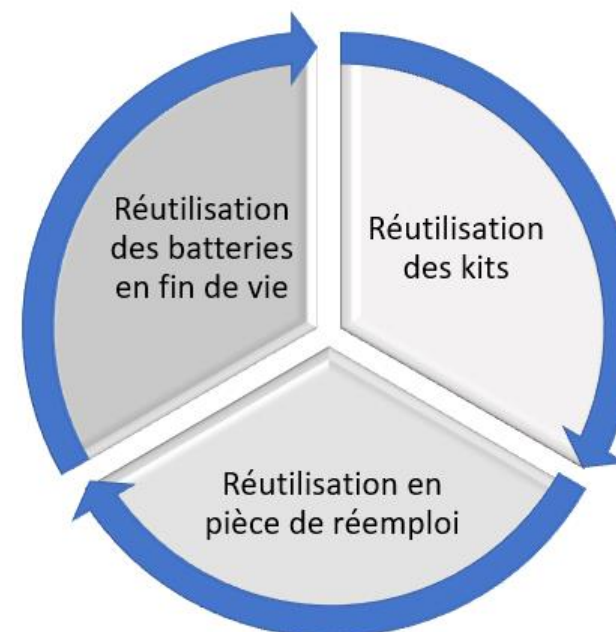


Garage partenaire



Ligne de Production

l'Innovation au service de
l'économie circulaire



La solution la plus durable pour le
transport routier et les batteries

Le Business Model de nos Clients

Optimisation des coûts et indépendance énergétique

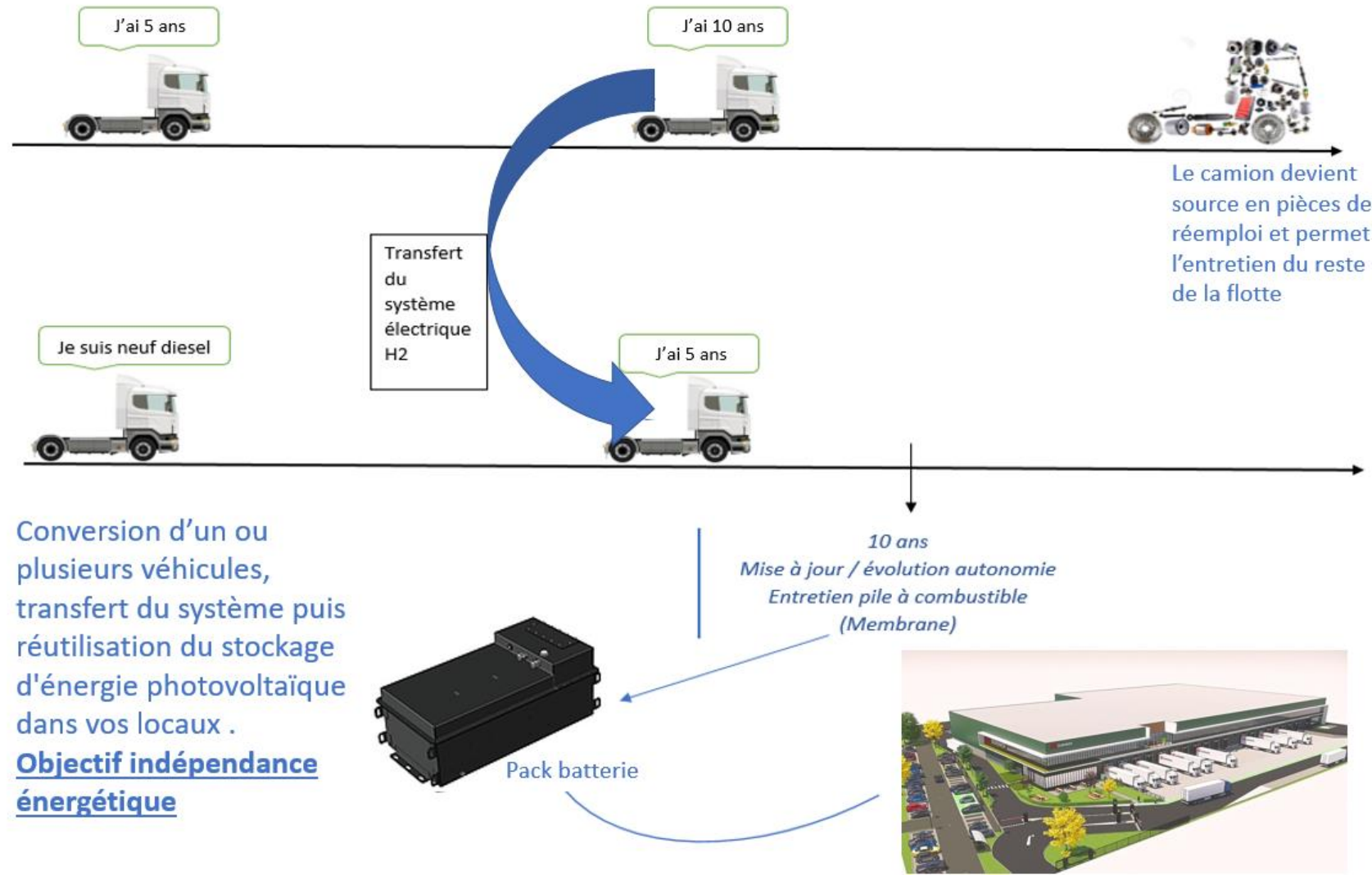
Prolongement de la durée du vie d'un véhicule

Investissement dans une technologie transférable

Fiabilité

Réduction des coûts d'entretien et d'additif

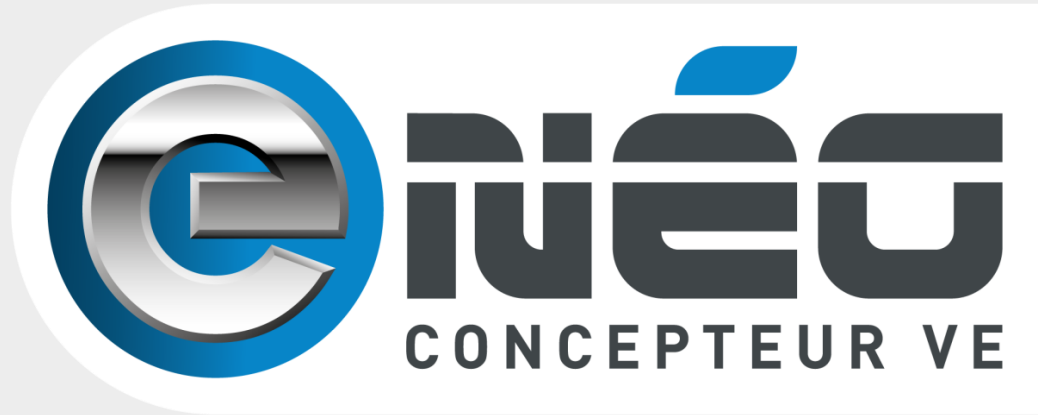
Contribution à la Politique RSE



Le Business Model de nos Clients

POUR DES VEHICULES A DUREE D'UTILISATION LONGUE ET/OU EVOLUTIVE





La planète et toutes ses ressources
sont des biens communs partagés
par tous, que nous empruntons aux
générations futures

Merci de votre
attention



SAS e-Néo
ZA La Colonne 2
85260 LES BROUZILS
02 85 29 91 91

contact@eneo-ve.fr
www.eneo-ve.fr